

DA 341 – 24.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 21 mai 2024

relative à l'

APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2023 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois ;

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du 12 avril 2024 ;

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois du 12 mai 2020 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 30 avril 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 29 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

décide

d'approuver les comptes annuels de la Fondation intercommunale de Pré-Bois pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

